

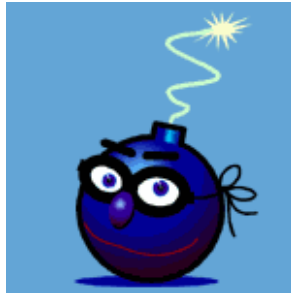
MINAGE

Les travaux de minage (à ciel ouvert / en galerie / de blocs / de carrière /...) sont régis par les dispositions de l'ordonnance fédérale sur les explosifs du 27 novembre 2000, ordonnance qui reçoit régulièrement des mises à jour.

Les différentes formations de base sont distinguées par les degrés de risques, les charges mises en œuvre et les responsabilités assumées ; les catégories :

- A risque minime ; charge maximale 5 kg/par minage
- B risque modéré ; mise à feu de manière indépendante jusqu'à 25 kg/par minage et sous surveillance d'un titulaire du permis C pour des charges supérieures
- C planification et exécution de travaux ordinaires de minage avec risque modéré et sous surveillance d'un spécialiste éprouvé pour travaux avec risque élevé
- GR minage avec forage à grande profondeur (> 12m') ; spécialement adapté à l'exploitation de carrières
- ME minage du métal (câbles, aciers ronds, profilés)
- VE destruction de matières explosives inutilisables
- FC formation complémentaire, soit cours de rafraichissement obligatoire tous les 5 ans

Les personnes intéressées par l'une ou l'autre formation peuvent obtenir tout renseignement auprès du SRL à Lausanne, tél. 021-641.43.20 et recevoir la feuille d'inscription idoine.



MINAGE 2010

Formation

Corbeyrier / Fort de Vers-Cort

A 25.01 - 28.01

B 25.01 - 30.01

C/GR 25.01 - 06.02

Examens

Corbeyrier / Vers-Cort

A/B/C 24.03. - 26.03.2010

Formation complémentaire FC

Corbeyrier / Vers-Cort

- 22 mai 2010
- 20 novembre 2010

Minage du métal / destruction matières explosives MEVE

Corbeyrier / Vers-Cort

- 8 mai / 6 nov. 2010 - formation
- 15 mai / 13 nov. 2010 - examen

TARIF DE MINAGE A - B - C / 2010

catégorie	cours		examens	
	membre SSE	non-membre SSE	membre SSE	non-membre SSE
A	880	1200	700	1000
B	1150	1600	1050	1480
B(A)	770	1080	780	1140
C	2040	2800	1380	1850
C(B)	1320	1900	1080	1500
C(A)	1650	2350	1150	1600
GR (seul)	460	570	420	520

TVA 7.6% en sus